

**COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 26 NOVEMBRE 2020
à MERCUS-GARRABET**

Présents :

Mesdames

Marie-Françoise KALANDADZE, Jacqueline NAVARRO, Patricia TESTA, Roseline RIU, Yolande DENJEAN, Nadège DENJEAN-SUTRA, Ginette CHALONS, Marie-Thérèse BAULU, Florence CORTES.

Messieurs

Philippe PUJOL, Daniel GONCALVES, Bernard FARANDOU, Gilbert ROMEU, François VERMONT, Jean-Paul ROUQUIER, Bernard DEFFARGES, Jean-Claude CLAUSTRES, Germain FLORES, Olivier RUBIO, Jean IDARRETA, Benoit ARAUD, Jean-Bernard FOURNIE, Jean-Luc ROUAN, Patrick MORCRETTE, Henri AYCHET, Alexandre BERMAND, Lionel KOMAROFF, Alain MANENC, Bastien PITARRESI, Bernard DUNGLAS.

Procuration(s) : De Monsieur Alain SUTRA à Monsieur Lionel KOMAROFF, de Madame Martine SERRANO à Monsieur Alexandre BERMAND, de Monsieur Philippe RODRIGUEZ à Madame Nadège DENJEAN-SUTRA, de Madame Floria GENTIL à Madame Ginette CHALONS, de Madame Marie-Hélène BOUDENNE à Monsieur Alain MANENC.

Madame Testa accueille le Conseil Communautaire en lui souhaitant la bienvenue. Elle cède ensuite la parole à Monsieur le Président.

Monsieur le Président la remercie et souhaite informer le Conseil Communautaire d'un certain nombre de sujets :

- Rencontre entre la Préfecture de l'Ariège et l'Association des Maires de l'Ariège :

Monsieur le Président tient à remercier l'ensemble des participants à la réunion qui s'est tenue le 17 novembre dernier avec le Sous-Préfet, les services de l'Etat et l'association des Maires et des élus de l'Ariège. La visio s'est parfaitement déroulée et a permis à tous de s'exprimer. Elle avait pour objet d'échanger sur l'exercice de certaines compétences majeures et évoquer la mise en œuvre des mesures relatives au confinement.

- Thermes

Monsieur le Président indique que deux réunions se sont tenues sur ce sujet. L'une avec le Directeur des Thermes d'Ussat les Bains et l'autre, en Préfecture avec l'ensemble des responsables des établissements thermaux de l'Ariège (Aulus les Bains, Ax les thermes et Ornodac-Ussat les Bains). Le constat est identique quel que soit les sites : Une ouverture tardive et une fermeture administrative brutale avant la date prévue ont provoqué une perte importante du Chiffre d'Affaires de l'ordre de 50 % et plus. En conséquence, beaucoup de questions mais peu de réponses ! Les responsables des structures thermales sont dans l'attente des nouvelles mesures de l'Etat et de la Région.

Monsieur Araud indique que les pertes de chiffre d'affaires des Thermes sont considérables et regrette vivement qu'aucune réponse d'accompagnement de la part de l'Etat ne puisse leur être proposée.

- Projet Intermarché

Une réunion s'est également tenue concernant le projet Intermarché suite à la décision de la CDAC.

Etaients présents le porteur de projet, la mairie de Tarascon, le SCOT, l'Etat et la DDT ainsi que la Communauté de Communes. Il semble exister une volonté commune pour trouver une solution alternative afin de permettre à cette enseigne de rester sur le territoire. Une nouvelle réunion technique est prévue pour déterminer les conditions techniques d'une nouvelle implantation sur la commune de Tarascon sur Ariège.

Monsieur le Président indique également que, comme il s'y était engagé publiquement, il invitera le Conseil Communautaire, si nécessaire, à permettre la réalisation de ce projet dès lors que les conditions de faisabilités seront réunies. Chacun semble vouloir avancer mais le respect des règles reste une condition incontournable comme l'a rappelé Monsieur le Sous-Préfet.

- Politique Educative Locale

Monsieur le Président indique que le 24 novembre dernier s'est tenue une réunion avec l'ensemble des communes concernées. L'objectif était de faire un point sur le fonctionnement des écoles dans le cadre de la crise sanitaire mais aussi dans le cadre du plan VIGIPIRATE.

Il précise qu'il est opportun de poursuivre ensemble ce travail commun avec l'appui du coordonnateur afin que de favoriser sur l'ensemble du territoire une offre scolaire concertée et aussi cohérente que possible.

- Transfert du pouvoir de Police

Suite au courrier du SMECTOM sur le sujet, il est apparu que finalement le pouvoir de Police spéciale concernant les Ordures Ménagères devait être confié au SMECTOM comme c'est le cas depuis toujours. En fait, le transfert ne concerne que l'aspect organisationnel de la collecte. Donc, soit les Maires font un arrêté approuvant le transfert, soit en l'absence, le transfert se fait automatiquement. Pour ceux qui auraient déjà fait un arrêté refusant le transfert, il peut être annulé par un autre arrêté.

En revanche, Monsieur le Président indique de la nécessité pour les communes, comme cela a été décidé lors du précédent Conseil, de refuser le transfert de pouvoir de police spéciale concernant les autres domaines (en excluant l'assainissement dont la compétence n'est pas transférée à l'intercommunalité).

- SMECTOM du Plantaurel

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du prochain Conseil syndical du Smectom, le 9 décembre prochain.

Au vu du contexte sanitaire, il est nécessaire de limiter les présences et organiser les procurations qui devront être transmises à la Communauté de Communes qui coordonnera.

- Conférence des Maires du 7 décembre 2020

Monsieur le Président rappelle qu'il a souhaité organiser une conférence des Maires avant la fin de l'année sur le thème de la santé. Sur la base du travail d'Hélène Ménard dans le cadre du diagnostic préalable au CLS, il souhaite partager et échanger sur les premières grandes orientations qui se dégagent. Il semble intéressant que les élus s'accaparent dès à présent de ce travail pour mieux comprendre les enjeux de territoire dans ce domaine et ce avant que le Conseil Communautaire ne se prononce sur la proposition de CLS qui sera soumise normalement fin du premier trimestre 2021.

D'autre part, Monsieur le Président demande également au Conseil Communautaire de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit d'une part d'un partenariat avec la chambre d'agriculture et d'autre part, la participation au volet 3 du fonds L'OCCAL.

Après validation, Monsieur le Président ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour et en informant des procurations.

Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 19 octobre 2020

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la séance de Conseil Communautaire du 19 octobre 2020 au vote. Il est adopté à l'unanimité.

1. Point sur les décisions liées à la délégation de pouvoir au Président

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Communautaire a confié au Président de la Communauté de Communes, ce dernier informe le Conseil Communautaire qu'il a procédé au lancement du marché public concernant le projet de construction du pôle enfance jeunesse parentalité.

La clôture du marché est prévue le 18 décembre. Après l'ouverture des plis par la CAO, leur analyse par le Maître d'œuvre puis la seconde réunion de la commission, il devrait être possible de pouvoir attribuer ce marché en début d'année 2021.

2. Attribution de Compensation 2020

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) qui s'est réunie le 26 novembre 2020.

Monsieur le Président fait état de l'avis de la CLETC et propose d'établir le montant de l'attribution de compensation 2020, comme suit :

COMMUNES	MONTANT AC 2020 en €
ALLIAT	- 2 571,87
ARIGNAC	- 46 059,76
ARNAVE	- 10 892,06
BEDEILHAC-AYNAT	110,66
BOMPAS	51 368,46
CAPOULET-JUNAC	55 903,09
CAZENAVE SERRES ET ALLENS	- 10 303,96
GENAT	- 1 084,94
GOURBIT	11 277,19
LAPEGE	395,54
MERCUS-GARRABET	423 798,74
MIGLOS	- 16 997,61

NIAUX	50 465,25
ORNOLAC-USSAT LES BAINS	4 283,84
QUIE	138 378,75
RABAT LES TROIS SEIGNEURS	-1 478,10
SAURAT	- 60 723,17
SURBA	- 13 126,27
TARASCON/ARIEGE	800 735,35
USSAT	- 9 203,14

Monsieur le Président propose au Conseil d'approuver les propositions de la CLETC concernant l'Attribution de Compensation 2020.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

3. Implantation Hôpital Jules Rouse : financement procédure déclaration de projet

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la volonté du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Jules Rouse de reconstruire cet établissement sur un foncier situé à Banat à côté du Parc Pyrénéen de l'Art Préhistorique.

Cependant, le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tarascon sur Ariège en vigueur ainsi que le SCOT de la Vallée de l'Ariège sont incompatibles avec ce projet.

Le CHIVA a donc décidé de se porter maître d'ouvrage pour engager une procédure de déclaration de projet qui serait susceptible d'emporter modification de ces documents d'urbanisme dans l'hypothèse où cela aboutirait à une validation de cette démarche par un arrêté préfectoral.

Cette déclaration de projet nécessite la réalisation d'une étude préalable par un bureau spécialisé qui devra justifier cette implantation notamment par l'examen de toutes les solutions alternatives possibles. Le montant de cette étude est aujourd'hui estimé à 20 000.00 euros et consistera à :

Monsieur le Président rappelle que les conclusions de cette étude devront être soumises pour avis au Conseil Communautaire du Pays de Tarascon ainsi qu'au Conseil Syndical du SCOT de la Vallée de l'Ariège et ce préalablement à la décision de Madame la Préfète de l'Ariège.

Au titre de la compétence PLUi, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de participer financièrement à cette procédure à hauteur de 15%,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Madame Cortes indique son opposition au lieu d'implantation de cet établissement et se prononcera contre cette proposition.

Monsieur Pujol indique qu'il veillera à ce que la Communauté de Communes soit dorénavant impliquée vis-à-vis de ce projet structurant pour le territoire.

Madame Denjean-Sutra indique son étonnement puisque Monsieur Pujol est membre du Conseil de Surveillance et qu'il est également associé à la réflexion lancée par le Département de l'Ariège au sujet de cette reconstruction.

Monsieur le Président rappelle à Madame Denjean-Sutra qu'aucune réunion du Conseil de Surveillance n'a eu lieu depuis qu'il est officiellement membre du Conseil de Surveillance. Il rappelle que le sujet de la « Santé » est fondamental, particulièrement dans nos territoires ruraux.

Monsieur Goncalves tient à demander des précisions quant au statut de ce nouvel établissement. Il s'étonne également que le Conseil Départemental a validé, il y a quelques mois, le choix de la fermeture de l'USLD de l'hôpital Jules Rouse et propose maintenant de reprendre cette unité de soins dans le projet à venir. Cette option n'est malheureusement qu'une illusion car les lits sont perdus pour le territoire du Pays de Tarascon.

Monsieur Araud tient à souligner que cet équipement est un hôpital de territoire et indique qu'il ne s'agit ni de celui de la commune de Tarascon sur Ariège ni de celui du Département. Il regrette vivement la position des responsables du Département sur ce sujet et souligne le caractère insupportable de leur prise de décision sans concertation avec les élus du bassin de vie concerné.

Monsieur le Président informe que dans le cadre de cette déclaration de projet, une enquête publique doit avoir lieu et précise qu'à ce moment-là, tout le monde devra se positionner dans le cadre de cette procédure légale. Il ajoute que plus aucun doute n'existe qu'en à la nécessité de construire ce nouvel équipement. De nombreuses personnes sont en souffrance, les solutions doivent être trouvées ensemble afin de faire avancer ce dossier dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée par 34 voix POUR et 1 voix CONTRE.

4. Pôle Enfance Jeunesse Parentalité du Pays de Tarascon : demande de subvention DETR 2021

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin d'essayer d'obtenir des financements complémentaires de l'Etat, une demande de DETR supplémentaire pourrait être faite dans le cadre du plan de relance. Pour rappel ce dossier a déjà obtenu sur ce dossier de 500 000€ de DSIL et 150 000€ du Département. La Région n'a pas encore rendu sa décision.

Monsieur le Président rappelle le projet de création d'un pôle Enfance, Jeunesse et Parentalité du Pays de Tarascon. Il indique qu'un maître d'œuvre a été recruté récemment et que la construction de ce bâtiment devrait être effective courant 2021.

Monsieur le Président rappelle également qu'au-delà de sa fonction d'Accueil de Loisirs Sans hébergement, la réflexion autour de ce projet va bien au-delà et indique que de par sa situation géographique notamment, il complètera par la mise en place de différents partenariats (MJC, associations, services publics, ...), l'offre de services en direction des familles et des enfants.

Monsieur le Président indique que l'estimation financière des travaux de construction de ce pôle enfance-jeunesse-parentalité du Pays de Tarascon est estimé à 1 360 000.00 euros HT, le coût de maîtrise d'œuvre à 111 112.00 euros HT (8.17 %) et les diverses études nécessaires à 14 687.40 euros soit un coût total de l'opération de l'ordre de 1 485 799.40 euros.

Afin d'atténuer les charges financières de cette réalisation, Monsieur le Président propose de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2021 à hauteur de 200 000.00 euros et de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

5. ZAE Prat Long : acquisition parcelle SCI La Rosière

Monsieur le Président rappelle l'existence de la Zone d'Activité Economique de Prat Long. Cette dernière a pour but de favoriser l'implantation d'entreprises ainsi que la création d'emplois.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'afin de rationaliser l'espace foncier du lot n°4 de la Zone d'Activité Economique de Prat Long, il serait opportun d'acquérir une superficie de 21 m² d'un terrain appartenant à la SCI La Rosière et jouxtant le lot n°4 de la ZAE Prat Long.

Cette parcelle a fait l'objet d'un découpage et d'une numérotation cadastrale. Monsieur le Président indique que le coût d'acquisition de cette parcelle de 21 m² appartenant à la SCI « La Rosière » est de 294.00 euros.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider l'acquisition de cette parcelle de 21m² au prix de 294.00 euros,
- de l'autoriser à entamer l'ensemble des démarches et à signer tout document en lien avec l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

6. ZAE Prat Long : validation projet d'implantation et attribution parcelle

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une demande d'installation sur la Zone d'Activité Economique de Prat Long a été déposée et instruite par l'Agence d'Attractivité Ariégeoise.

Il s'agit de la société SARL Menuiserie du Sédour – 09400 Arignac.

Cette dernière a reçu un avis favorable de l'agence AAA qui propose de lui attribuer une parcelle sur la Zone de Prat Long.

Monsieur Hernandez, gérant de cette société, s'est vu proposer la parcelle n°5 de la Zone d'Activité Economique Prat Long.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider ce projet d'installation ainsi que son implantation sur la ZAE de Prat Long,
- de valider l'attribution de la parcelle n°5 de la ZAE Prat Long à la SARL Menuiserie du Sédour,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

7. Avenant au marché de travaux de voirie par convention de mandat – programmation 2020

Monsieur le Président rappelle la délibération du Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon n°2020-126 du 27 juillet 2020 arrêtant le choix des entreprises retenues pour les travaux de voirie par voie de mandat – programmation 2020.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que des travaux complémentaires ou des modifications ont dû être réalisés sur une commune.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'approuver un avenant comme suit :

LOT / Avenant	ENTREPRISE	Nature des Travaux	MONTANT INITIAL DU MARCHE EN € HT	MONTANT AVENANT EN € HT	MONTANT TOTAL (Initial + avenants)
LOT n°2 Commune GENAT Avenant n°1	SAS RAYNAUD TP 09600 DREUILHE	Dégradations supplémentaires dégâts intempéries	35 469.23	2 682.50	38 151.73

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

8. Réseau de Lecture : choix prestataire acquisition de livres non scolaires pour les bibliothèques du réseau

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation pour l'acquisition de livres pour les bibliothèques du Réseau de Lecture a été lancée par délibération n°2020-132 du 30 septembre dernier.

Trois entreprises ont été sollicitées Il s'agit de :

- Librairie-papeterie « Aux Temps Modernes » à Pamiers,
- Librairie-papeterie « Surre » à Foix,
- La librairie « La Mousson » à Saint-Girons.

Une seule offre est parvenue à la Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Il s'agit de la SAS SURRE MAJUSCULE à Foix (09). Cette dernière remplit tous les critères et conditions du cahier des charges.

Monsieur le Président propose au Conseil :

- de retenir l'offre de la SAS SURRE MAJUSCULE,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

9. TOPO-GUIDE : fixation du prix de vente

Monsieur le Président rappelle la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon en matière de réouverture et d'entretien des sentiers de randonnées inscrits dans la Plan départemental et dans le Plan Local de Randonnée.

A ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon réalise et édite régulièrement des topo-guides visant à promouvoir ces sentiers.

Monsieur le Président tient à informer le Conseil Communautaire de la dernière réédition et précise que Monsieur David MAURY en est l'auteur et ce depuis les premières éditions et c'est à souligner. Ces Topos guide sont actuellement mis en vente à l'OT et peuvent également l'être dans d'autres sites.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon doit en fixer le prix de vente. Monsieur le Président propose que ce dernier s'établisse à la somme de 6.50 euros l'unité.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de :

- valider le prix de vente des topo-guides du Pays de Tarascon à 6.50 euros l'unité,
- l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Madame Kalandadze informe le Conseil Communautaire qu'un travail sur la sécurité du randonneur est engagé avec le Département et prévoit notamment l'installation de panneaux d'information au départ de itinéraires prévus dans les plans locaux ou départementaux de randonnée.

10. Délégation au Conseil Départemental de l'Ariège de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises : dossier « BONIFACE Audrey – apt n°8 – résidence du Manoir à USSAT »

Vu la Loi NOTRe du 7 août 2017 qui a réorganisé les compétences des collectivités territoriales et renforcé le rôle des Communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en leur réservant la décision de l'attribution des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises,

Vu la délibération n° 2017-072 ayant pour objet la délégation au Conseil Départemental de l'Ariège de la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier d'entreprises,

Monsieur le Président présente le projet d'investissement immobilier situé sur la commune d'Ussat 09400, Résidence du Manoir – Appartement n°8, porté par Madame Audrey BONNIFACE.

Il s'agit de la réfection globale dont énergétique d'un meublé de tourisme d'une capacité de 2 à 4 personnes.

Monsieur le Président indique que le projet a reçu un avis favorable de la commission « GITES DE FRANCE » pour le projet.

Le montant de l'opération est estimé à 9 864.00 Euros H.T. La subvention sollicitée est de 1 973 euros.

Considérant que ce projet rentre dans la compétence « développement économique » de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, Monsieur le Président propose de participer au financement de cette opération en allouant une aide d'un montant de 1 973.00 Euros,

Considérant en outre, que ce projet entre dans le cadre des opérations pour lesquelles le Département de l'Ariège peut verser la totalité des aides sollicitées,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de déléguer au Conseil Départemental de l'Ariège, par voie de convention, l'octroi de la totalité de l'aide sollicitée soit 1 973.00 Euros,
- de l'habiliter à entamer l'ensemble des démarches et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

11. PIG Habitat : versement aides

Monsieur le Président rappelle qu'un Programme d'Intérêt Général / Habitat a été mis en place par la Communauté de Communes et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

A ce jour, un certain nombre de dossiers ont abouti, il convient donc de procéder au versement de la subvention aux propriétaires dont le dossier a reçu un avis favorable de l'ANAH.

Il s'agit de (propriétaires occupants) :

NOM Prénom	Adresse	Montant subvention en €	Nature Travaux
EYCHENNE Daniel	24, chemin de la Bexane 09400 BOMPAS	1 250.00	Economie d'énergie
JASANADA Benita	8, avenue Péchiney 09400 TARASCON/ARIEGE	1 250.00	Economie d'énergie
GUERRERO Jeanine	23, rue Jean Moulin 09400 TARASCON/ARIEGE	836.00	Travaux d'adaptation T MOD
TOTAL :	3 dossiers	3 336.00	/

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire concernant ce sujet, que la Communauté de Communes du Pays de Tarascon doit rencontrer la DDT prochainement où seront abordés entre autre le renouvellement ou la poursuite du PIG qui officiellement s'arrête à la fin de l'année.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon a été sollicitée par l'Etat avec la mairie de Tarascon pour intégrer un nouveau dispositif « petites villes de demain » dans lequel un volet habitat doit être mis en place.

Si le Conseil Communautaire en est d'accord, la Communauté de Communes va signifier son intérêt pour cette opération par simple lettre. Sept ou huit communes devraient être retenues en Ariège.

Dans le cas où le territoire serait retenu, la Communauté de Communes en examinera en détail les conditions contractuelles pour valider définitivement sa candidature.

12. Partenariat Chambre d'Agriculture de l'Ariège

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire d'une proposition de convention de partenariat de la Chambre d'agriculture de l'Ariège.

Cette dernière consiste essentiellement à permettre le développement des relations entre notre collectivité et cet établissement public socio-professionnel.

Il s'agit de formaliser ainsi une volonté commune de travailler ensemble sur un certain nombre de sujets tels que :

- La préservation du foncier agricole,
- La définition et l'accompagnement de projets territoriaux multi-acteurs,
- La définition et l'accompagnement de stratégies alimentaires territorialisées, notamment les projets alimentaires territoriaux,
- Le partage d'expériences dans les domaines de l'immobilier d'entreprises agricole et agroalimentaire,
- Le développement de l'économie circulaire,
- La recherche de valeur ajoutée par la valorisation des productions agricoles, agroalimentaires et forestières des services et des savoir-faire en synergie avec le territoire,
- La préservation des paysages et de la biodiversité,
- L'adaptation des territoires et des exploitations agricoles au changement climatique et son atténuation, en particulier dans les PCAET,
- L'accompagnement des territoires et des exploitations agricoles pour une gestion durable de la ressource en eau, la gestion des risques d'inondations et d'incendies,
- L'accompagnement de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles et le développement de l'emploi au sein du territoire.

Il s'agit de travailler à une transition vers une agriculture multi-performante, qui intègre les dimensions économiques, sociales, environnementales et territoriales nécessitant une approche transversale et décloisonnée des politiques publiques.

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de l'habiliter à :

- valider ce partenariat avec la chambre d'agriculture de l'Ariège,
- signer une convention de partenariat avec cette structure,
- entamer l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

13. Crise sanitaire COVID19 : soutien à l'économie locale/fonds régional – volet 3 « L'OCCAL – Aide au loyer »

Monsieur le Président informe d'un nouveau dispositif mis en place en place par la Région Occitanie afin d'apporter une aide spécifique au loyer dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19.

En effet, la décision gouvernementale d'imposer un second confinement a eu pour conséquence de nombreuses fermetures administratives de commerces notamment.

Ce nouveau dispositif consiste à apporter une aide financière à parité avec la Région pour prendre en charge le loyer du mois de novembre dans certaines limites et sous conditions d'éligibilité.

Monsieur le Président en expose les conditions et présente la proposition de convention de partenariat avec la Région Occitanie.

Après débat, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire :

- de valider la participation au dispositif du fonds de solidarité « L'OCCAL-Loyer »,
- de l'habiliter à signer ladite convention avec la Région Occitanie,
- d'engager l'ensemble des démarches et signer tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Président met sa proposition au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président lève la séance à 19h30.